



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

**OBJET : Demandes de dérogations mineures**

**AVIS PUBLIC**

**Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska**

Avis public est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le 4 juillet 2022 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**Lot numéro 5 146 530 du cadastre du Québec (26, boulevard Léon-Couture)**

Demande de Nathalie Plourde portant le numéro 2022-05-0013 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de régulariser l'emplacement d'une remise située à 0.81 mètre de la ligne de terrain latérale plutôt qu'à 1 mètre minimum contrairement à l'article 1.1.10 du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

**Lot numéro 6 085 878 du cadastre du Québec (96, route Pouliot)**

Demande de Kim Blanchette portant le numéro 2022-06-0016 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'une piscine en cours avant ainsi que l'implantation d'une résidence à 3.20 mètres de la ligne de terrain arrière plutôt qu'à un minimum de 7.5 mètres, le tout contrairement aux articles 1.1.10 et 5.4.6.1 b) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

**Lot numéro 5 146 649 du cadastre du Québec (58, rue de la Plage-Beauchesne)**

Demande de Michaël Leblond portant le numéro 2022-06-0017 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre un accès à la voie publique ayant une largeur de 11 mètres plutôt que les 7 mètres maximum autorisés, le tout contrairement à l'article 5.8.1 b) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES.

**DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 14 JUIN 2022.**

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 14 juin 2022 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 juin 2022.*

**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et greffière-trésorière**